

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Uno Itée	Numéro de permis 2022105	Date d'inspection Le 29 juillet 2024	
Nom de l'établissement Roche Papier Uno		Numéro de téléphone (506) 854-0944	
Adresse 305 rue St-George Moncton NB E1C 1W8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 sept. 2024	
Commentaires : 2 personnes éducatrices sont en attente de recevoir leur certificat d'introduction en éducation à la petite enfance ou équivalence.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2025	
Commentaires : 50% des personnes éducatrices ne détiennent pas un certificat d'au moins un an en éducation à la petite enfance ou l'équivalence. La personne responsable sur les lieux indique que deux éducatrices sont inscrites pour la session de septembre 2024 jusqu'à juin 2025 afin d'obtenir la certification requise.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	16 août 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Le local A1 a été modifié en bureau. Au moment de la dernière inspection de surveillance, 2 espaces étaient disponibles pour des 0-15 mois. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable au sujet de soumettre une demande de changement à la mentore en assurance de la qualité et d'attendre pour approbation avant de modifier un espace en bureau. La personne responsable sur les lieux a partagé une possible rénovation afin d'avoir la possibilité d'avoir 3 espaces pour des 0-15mois. Une demande de changement doit être envoyée à la mentore en assurance de la qualité avant le début des travaux pour cette possible future rénovation et ajout d'espace. La date limite pour envoyer cette demande de changement est le 16 août 2024. Aucune rénovation ne doit commencer avant de recevoir une approbation de la mentore en assurance de la qualité ou d'un membre du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.</p> <p>Dans le cas où la mentore en assurance de la qualité ne reçoit aucune demande de changement avant le 16 août 2024, l'ajustement au permis sera effectué donc une réduction du nombre de 2 espaces pour 0 à 15 mois aura lieu puisqu'il est présentement utilisé en bureau.</p>			

Commentaires généraux
<p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personne éducatrices -Un échantillon de 5 dossiers d'enfants a été vérifié -La routine quotidienne -L'aire de jeu intérieur <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer, la collation (tranches d'oranges et croissants aux raisins offerts), les jeux libres à l'extérieur (des jeux d'eaux et des bouteilles d'eau disponibles) et des activités libres à l'intérieur. Dans le groupe des bébés, il y avait de la musique (comptines).</p>

original signé par
Paula Morin

Le 29 juillet 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Loubna Aitissimour

Le 29 juillet 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date